

Conférence de Belém sur le changement climatique : Mercredi 19 novembre 2025

De nombreux délégués ont passé une bonne partie de leur journée à attendre : soit les conclusions des consultations de haut niveau, soit les rapports des Parties sur les progrès réalisés lors des réunions informelles, soit la publication de nouveaux textes. La séance plénière annoncée n'a pas eu lieu. Les négociateurs techniques ont fait de leur mieux pour peaufiner leurs projets de texte. Certains, comme ceux qui travaillaient sur les approches coopératives non marchandes pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris, ont réussi à le faire. Les négociations sur une multitude de questions se sont poursuivies toute la nuit.

Consultations de la présidence

Coopération avec d'autres organisations internationales :

Luiz de Andrade Filho, président de la COP 30, a invité les Parties à donner leur avis sur une note informelle.

La plupart des Parties ont regretté que la note informelle ne reflète pas l'équilibre entre tous les points de vue exprimés jusque là. Le CANADA, l'UE, le ROYAUME-UNI, le GIE, MAURICE, le LIBÉRIA, la GAMBIE, l'ARMÉNIE et la MONGOLIE ont demandé d'ajouter au texte des éléments substantiels issus des discussions, portant notamment sur : les modalités de travail ; le renforcement des synergies entre les Conventions de Rio ; l'amélioration de la transparence et de la responsabilité concernant le fonctionnement du Groupe de liaison conjoint ; et les questions transversales telles que le genre et les droits humains. Le CANADA a proposé de réviser la note afin de demander au Secrétariat : d'élaborer, avant la SBSTA 64, un rapport de synthèse sur les contributions convenues visant à renforcer le caractère inclusif de la coopération avec d'autres organisations internationales et la coopération avec d'autres secrétariats des Conventions de Rio ; et de présenter également à la SBSTA 64 un rapport sur la coopération avec les organisations internationales, en mettant l'accent sur les travaux du Groupe de liaison conjoint.

L'ARABIE SAOUDITE, la FÉDÉRATION DE RUSSIE, la COLOMBIE, le PANAMA, la CHINE, l'ARMÉNIE et l'INDONÉSIE ont néanmoins soutenu la poursuite de la note telle quelle.

La présidence présentera le document à la COP pour adoption.

Renforcement de la participation des communautés locales :

Marco Túlio Scarpelli Cabral, président de la COP 30, a invité les parties à donner leur avis sur le projet de texte.

L'ALLIANCE DES PETITS ÉTATS INSULAIRES (AOSIS) a souligné que l'équilibre critique entre la représentation des Parties et celle des Peuples autochtones au sein du Groupe de travail de facilitation (GTF) avait permis d'obtenir des résultats importants. Elle a souligné que l'ajout de sièges au GTF pour

les communautés locales affecterait cet équilibre, en particulier si les Parties recevaient des sièges supplémentaires équivalents sans tenir compte des peuples autochtones, et a rappelé que les précédentes révisions du GTF n'avaient pas abouti à une conclusion sur cette question.

L'AOSIS, l'UE, la NORVÈGE, l'AUSTRALIE, le CANADA et la NOUVELLE-ZÉLANDE ont souligné que la participation des communautés locales au GTF nécessite une délibération minutieuse et ont appelé à examiner cette question lors de l'examen du GTF en 2027. La NORVÈGE et le CANADA se sont opposés à la présentation à la COP 31 d'un rapport sur les consultations de la présidence concernant les moyens de renforcer la participation des communautés locales afin que des mesures appropriées soient prises, affirmant que cela pourrait préjuger du résultat du processus d'examen de 2027 et qu'il devrait plutôt être pris en compte dans l'examen qui sera conclu lors de la COP 32.

Le BÉNIN a souligné que les communautés locales sont en première ligne face à la crise climatique, possèdent des savoirs traditionnels précieux et jouent un rôle essentiel dans la restauration des écosystèmes fragiles. Il a appelé à davantage de ressources, de formation, d'échanges régionaux et de coopération afin de promouvoir l'inclusion des communautés locales dans les processus décisionnels.

La présidence révisera le projet de texte.

Négociations techniques

Mécanisme de développement propre (MDP) : Les discussions lors des consultations informelles de la CMP, co-modérées par Peer Stiansen (Norvège) et Alick Muvundika (Zambie), ont porté sur le transfert de fonds du Fonds d'affectation spéciale du MDP, les co-modérateurs notant que le montant disponible pour le transfert s'élève à 26,8 millions de dollars.

Les Parties ont discuté de l'opportunité de transférer les fonds vers : le mécanisme prévu à l'article 6.4 ; le Fonds d'adaptation ; ou le soutien aux activités de renforcement des capacités. Le ROYAUME-UNI, soutenu par l'ALLIANCE DE L'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES (AILAC) et l'UE, a proposé de transférer la totalité du montant au mécanisme prévu à l'article 6.4. Le ROYAUME-UNI a ajouté que cela pourrait s'accompagner de la fourniture de directives à l'organe de surveillance afin d'augmenter le montant consacré au renforcement des capacités.

Le GROUPE AFRICAÏN a préféré répartir des montants spécifiques entre les trois options, suggérant 5 millions de dollars pour le Fonds d'adaptation, 5 millions de dollars pour le renforcement des capacités et le montant restant pour l'article 6.4. Les PAYS LES MOINS AVANCÉS (PMA) ont soutenu l'affectation de 5 millions de dollars au renforcement des capacités et le transfert du montant restant à l'article 6.4. Les PAYS EN DÉVELOPPEMENT PARTAGEANT LES MÊMES VUES (PEDPVS) ont préféré une répartition égale entre les trois options.

Après des consultations supplémentaires, le GROUPE AFRICAÏN, soutenu par la plupart des Parties, mais opposé par les PEDPVS, a proposé : de transférer la totalité du montant à l'article 6.4, avec 5 millions de dollars US réservés au renforcement des capacités ; de préciser que tout solde restant dans le Fonds d'affectation spéciale du MDP après ce transfert à l'article 6.4 et la conclusion des opérations du MDP sera transféré au Fonds pour l'adaptation ; et de décider également que le remboursement du nouveau montant à transférer, ainsi que les 30 millions de dollars transférés en réponse à [la décision 2/CMP.16](#), seront alloués au Fonds pour l'adaptation.

Les co-modérateurs feront rapport à la présidence qu'aucun accord n'a pu être trouvé.

Questions budgétaires relatives au Journal international des transactions (JIT) au titre du Protocole de Kyoto : Au cours des consultations informelles de la CMP modérées par Abzeita Djigma (Burkina Faso), les discussions ont porté sur la destination possible des soldes non dépensés du Fonds d'affectation spéciale du JIT. La plupart des Parties, y compris l'AOSIS, la NORVÈGE et les PMA, se sont déclarées favorables à l'affectation de ces fonds au développement de l'infrastructure prévue à l'article 6.2 de l'Accord de Paris, en particulier le registre international. Les PMA ont préféré une répartition égale entre le soutien à l'infrastructure prévue à l'article 6.2 et la prise en compte de l'impact de la mise en œuvre des mesures de riposte.

Le modérateur Djigma rendra compte à la présidence qu'aucun accord n'a pu être trouvé.

Article 6.2 de l'Accord de Paris (approches coopératives bilatérales) : Lors des consultations informelles de la CMA, les co-modérateurs Peer Stiansen (Norvège) et Pacifica Achieng Ogola (Kenya) ont proposé que les Parties organisent une « réunion ciblée » sur les questions spécifiques où des divergences subsistent.

À l'issue de la réunion, la NOUVELLE-ZÉLANDE a indiqué que les Parties étaient parvenues à un consensus sur certaines questions, telles que les références dans le préambule aux directives précédemment publiées, mais que des divergences subsistaient, entre autres, sur certaines questions liées aux incohérences dans les rapports des Parties. Les co-modérateurs ont proposé d'élaborer un texte révisé pour examen par les Parties, soulignant que « nous disposons de cette salle jusqu'à minuit, nous avons donc encore le temps de le mettre au point ». Les consultations se sont poursuivies tard dans la nuit.

Article 6.4 de l'Accord de Paris (mécanisme de crédit) : Lors des consultations informelles de la CMA, les co-modérateurs Sonam Tashi (Bhoutan) et Kate Hancock (Australie) ont présenté un nouveau projet de texte, en attirant l'attention sur les modifications apportées aux paragraphes relatifs au financement du fonctionnement du mécanisme. Ils ont noté qu'il n'y avait toujours pas de consensus sur deux autres questions discutées lors de la réunion de la nuit précédente : la prolongation du délai accordé aux Parties hôtes pour approuver la transition des activités du MDP et les conditions d'éligibilité des membres de l'organe de surveillance (MOS) prévu à l'article 6.4. Les co-modérateurs ont exhorté les Parties à trouver des compromis et les ont invitées à réfléchir d'abord aux nouveaux paragraphes.

Les Parties ont exprimé des points de vue divergents sur le montant des fonds qui seraient transférés du Fonds d'affectation spéciale du MDP, l'AOSIS demandant une référence à 26,8 millions de dollars américains. Les PEDPMV ont souligné que le travail sur les nouveaux paragraphes relatifs au financement nécessitait de discuter en parallèle des autres questions non résolues.

Les Parties se sont ensuite réunies pour rechercher un consensus sur les sections relatives à la transparence et à la participation des parties prenantes, ainsi qu'aux méthodologies et aux normes. Dans leur rapport, la SUISSE et la NOUVELLE-ZÉLANDE ont indiqué qu'un consensus avait été trouvé sur les paragraphes relatifs à la transparence du processus décisionnel des

MOS et du groupe d'experts méthodologiques, au renforcement des processus de consultation des parties prenantes des MOS et à la suppression d'un paragraphe clarifiant les définitions des réductions, des évitements et des absorptions.

Les discussions se sont poursuivies dans le cadre de réunions informelles-informelles dans la soirée.

Article 6.8 de l'Accord de Paris (approches non fondées sur le marché) : Lors des consultations informelles de la CMA, la co-modératrice Jacqui Ruesga (Nouvelle-Zélande) a invité les Parties à confirmer leur accord sur une nouvelle version du projet de texte préparée sur la base des consultations informelles qui se sont tenues pendant la nuit. Les Parties ont convenu de transmettre le texte à la présidence pour adoption par la CMA.

Groupe consultatif d'experts (GCE) : Lors des consultations informelles de la COP, les co-modérateurs Hans Kolshus (Norvège) et Tian Wang (Chine) ont demandé un compte rendu des consultations informelles. L'AUSTRALIE a fait état de progrès satisfaisants, indiquant que les délégués étaient parvenus à s'entendre sur la plupart des questions mineures, seuls quelques points clés restant en suspens.

Les discussions se sont poursuivies dans le cadre de réunions informelles et d'autres consultations informelles ont été prévues en fin de soirée.

Examen des fonctions du Centre des technologies climatiques (CTC) : Lors des consultations informelles de la COP/CMA co-modérée par Tosi Mpanu Mpanu (République démocratique du Congo) et Mattias Frumerie (Suède), l'UE a rendu compte des progrès réalisés lors des consultations informelles, notant que les Parties : ont réussi à clarifier la plupart du texte du projet de décision, avec des crochets restant autour de la disposition relative au soutien au CTC ; et se sont mises d'accord sur environ la moitié du texte annexé concernant la révision des fonctions du CTC.

Les discussions se sont poursuivies dans le cadre de consultations informelles et les consultations informelles ont repris dans la soirée.

Dans les couloirs

Après avoir travaillé d'arrache-pied pendant deux jours, les délégués sont arrivés sur le lieu de la conférence dans l'espoir de voir la décision « Mutirão », que la présidence tenait à adopter deux jours avant la clôture officielle de la conférence. Au lieu de cela, les participants ont été accueillis par un calendrier de négociations très léger, couvrant des points autres que le « Mutirão », et par l'incertitude quant à l'issue de questions clés telles que l'objectif mondial en matière d'adaptation et le programme de travail sur la transition juste.

Des rumeurs ont circulé au sujet d'une éventuelle séance plénière dans l'après-midi à laquelle le président brésilien Lula lui-même devait assister, mais celle-ci ne s'est jamais concrétisée, tout comme les textes de décision tant attendus. Ce temps d'inactivité a donné à de nombreux observateurs et délégués l'occasion de se promener dans le lieu de la conférence et de goûter enfin la glace qui attirait tant de monde.

D'autres rumeurs ont alors commencé à circuler au sujet d'un accord potentiel au sein du Groupe des pays d'Europe occidentale et autres concernant l'hôte de la prochaine session de la Conférence des Parties (COP), qui se tiendrait à Antalya, avec un accord à trouver entre la Turquie et l'Australie quant à la présidence effective des négociations.

« Eh bien, les Allemands n'étaient clairement pas enthousiastes à l'idée que cela leur revienne », a fait remarquer un délégué, « et Bonn n'est peut-être pas trop pauvre, mais elle est certainement trop petite pour accueillir une COP digne de ce nom de nos jours ». Pourtant, beaucoup étaient déjà impatients de voir émerger un partenariat tendu entre ces deux partenaires improbables. « Et qu'advient-il du Pacifique dans tout cela ? », s'est interrogé un observateur : « Une pré-COP du Pacifique ne permet pas d'obtenir des résultats substantiels pour les plus vulnérables. »